

PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE BOEIL-BEZING

**A-2023-083**

*Pouvoirs de Police*

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de travaux de terrassement par l'entreprise 2B RÉSEAUX située à IDRON, 12 avenue du Béarn représenté par M. COUPEAU Florian qui devront être effectués pour le compte d'ENEDIS, au droit de la propriété de M. RENTINHO Raphaël, 168 rue d'Angaïs, il convient de réglementer la circulation,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Du mercredi 29 novembre 2023 au vendredi 8 décembre 2023, de 8 heures à 18 heures, la circulation et le stationnement des véhicules, seront interdits sur une partie de la chaussée, de la rue d'Angaïs, en raison de traversée par demi-chaussée, suite à un raccordement ENEDIS.

**Article 2** : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

**Article 3** : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de Monsieur COUPEAU Florian, pour l'entreprise 2BRÉSEAUX située à IDRON, 12 avenue du Béarn.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur COUPEAU Florian, Responsable des travaux chez 2BRÉSEAUX située à IDRON, 12 avenue du Béarn
- l'Entreprise ENEDIS située à PAU, avenue Larribau
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay

Fait à Boeil-Bezing, le 20 novembre 2023

Le Maire,

Marc DUFAU

